



Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Périodiques (SPPMO)

Au 01 octobre 2005

Augmentation	1,50%	1,50%	1,50%
Valeur du point	14,944 €	13,144 €	12,880 €

Fonctions	Coef.	1ère Cat.	2ème Cat.	3ème Cat.
Rédacteur en chef	185	2 764,64 €	2 431,64 €	2 382,80 €
Rédacteur en chef adjoint	160	2 391,04 €	2 103,04 €	2 060,80 €
Secrétaire général de rédaction	140	2 092,16 €	1 840,16 €	1 803,20 €
Rédacteur unique	133	1 987,55 €	1 748,15 €	1 713,04 €
Premier secrétaire de rédaction	133	1 987,55 €	1 748,15 €	1 713,04 €
Secrétaire de rédaction unique	133	1 987,55 €	1 748,15 €	1 713,04 €
Premier rédacteur graphiste	133	1 987,55 €	1 748,15 €	1 713,04 €
Chef de rubrique	133	1 987,55 €	1 748,15 €	1 713,04 €
Secrétaire de rédaction	110	1 643,84 €	1 445,84 €	1 416,80 €
Rédacteur graphiste	110	1 643,84 €	1 445,84 €	1 416,80 €
Rewriter	110	1 643,84 €	1 445,84 €	1 416,80 €
Reporter	110	1 643,84 €	1 445,84 €	1 416,80 €
Reporter dessinateur	110	1 643,84 €	1 445,84 €	1 416,80 €
Reporter photographe	110	1 643,84 €	1 445,84 €	1 416,80 €
Rédacteur spécialisé	110	1 643,84 €	1 445,84 €	1 416,80 €
Rédacteur	100	1 494,40 €	1 314,40 €	1 288,00 €
Stagiaires	97	1 449,57 €	1 274,97 €	1 249,36 €

(*) La durée du stage est d'un an pour ceux qui possèdent le diplôme de journaliste délivré par les écoles et centres de formation gérés par la profession.

1ère catégorie : périodique traitant indifféremment de tous sujets d'actualité, de grande information et de politique et visant l'ensemble du grand public.

2ème catégorie : périodique s'adressant également au grand public, mais ayant une spécialisation rédactionnelle dominante et permanente.

3ème catégorie : périodique et revue spécialisés s'adressant à un grand public moins étendu et particulièrement à des techniciens.

ATTENTION

Recommandation patronale de 1,5% d'augmentation sur l'année 2005 applicable au 1er octobre (sic) - après refus unanime de signature de la part des syndicats de salariés.

Réunion prévue au 1er trimestre 06 pour réévaluer les plus bas salaires de la grille (suite d'un aménagement entrepris depuis quelques années)

Syndicat National des Journalistes

33 rue du Louvre 75002, www.snj.fr, e.mail : snj@snj.fr, Tél 01 42 36 84 23, Fax 01 45 08 80 33



Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Périodiques (SPPMO)

Tarif des piges, *au 1er octobre 2005*

Echo		20,57 €
Chaque dessin accepté		77,48 €
Croquis	le 1er	49,83 €
	le 2è	37,58 €
	le 3è	21,13 €
Cabochon, lettrine illustré, culs de lampe		30,39 €
le feuillet de 1500 signes (espaces compris)		48,94 €
Indemnité d'appareil photo		60,19 €